



ACCES DES MEDECINS DE VILLE AUX EXAMENS D'IMAGERIE MEDICALE REALISES AU CHR D'ORLEANS

Mme. M. : **TEST INFORMATIQUE**

Ce document est **PERSONNEL** et **CONFIDENTIEL**
Vous devez le conserver précieusement.

Les instructions et le code d'accès personnel figurant ci-dessous permettent à tout médecin de ville (généraliste ou spécialiste) que vous consultez, de visualiser de façon sécurisée sur ordinateur, vos examens d'imagerie médicale réalisés au CHR d'Orléans.

Seul un médecin en exercice peut accéder à votre dossier d'imagerie en s'authentifiant avec sa carte de professionnel de santé. Tout accès à votre dossier est enregistré et tracé.

Pour autoriser un médecin que vous consultez à visualiser vos examens, vous devez lui présenter ce document.

INSTRUCTIONS POUR LE MEDECIN QUE VOUS CONSULTEZ EN VILLE

Connectez-vous à l'adresse suivante : <https://cloud47.carestream.com/vueshare>
Pour votre première connexion, insérer votre carte CPS dans le lecteur.

Sur le portail d'authentification, choisissez le mode de connexion CPS et entrez votre numéro de carte à quatre chiffres. Le système affiche le certificat de la carte CPS et vous inscrit **définitivement** dans l'annuaire des utilisateurs du portail ;

Pour les connexions ultérieures, vous pouvez configurer votre compte permettant un accès par code à usage unique envoyé par SMS ou par mail : cochez la case « j'accède à mon compte » et suivez les instructions.

Lorsque vous êtes enregistré vous accédez à la page d'accueil du portail Vue Share.
Pour visualiser les examens d'imagerie de votre patient, vous devez saisir :

- Le code d'accès personnel de votre patient : **A2AL1U3E**
- Le prénom de votre patient : **INFORMATIQUE**
- La date de naissance : **01/01/1980**

Le nom du patient et la liste de ses examens d'imagerie s'affiche dans une nouvelle fenêtre

- Cliquez sur l'examen voulu pour l'afficher dans une visionneuse DICOM

Remarque : tout accès au dossier imagerie d'un patient est enregistré et tracé.